



Conditions Générales relatives aux Cartes de paiement American Express

CAM8702/FR/0726

Les présentes Conditions Générales relatives aux Cartes de paiement American Express s'appliquent à toutes les Cartes sauf indication contraire ainsi que la demande de Carte, que vous devez signer, constituent votre Contrat Cadre au sens de l'article L314-12 du code monétaire et financier. Les parties au Contrat Cadre sont nous, American Express Carte France, et vous, le Titulaire de Carte.

Partie 1 des Conditions Générales

1. Coordonnées de l'émetteur

American Express Carte - France, société anonyme (SA) au capital de 77 830 000 euros, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro 313 536 898, dont le siège social est situé Bâtiment Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182. 92506 Rueil-Malmaison Cedex.

Site web : www.americanexpress.fr

Rendez-vous sur notre site web pour souscrire, ou si vous êtes déjà titulaire d'un Compte American Express, pour accéder à votre Compte en ligne.

Vous pouvez contacter notre service clientèle pour toute question.

2. Définitions

Avance d'espèces désigne le retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ou tout autre type de Transaction dont nous vous avisons qu'elle sera traitée comme équivalent à une Avance d'espèces. Les Avances d'espèces effectuées avec la Carte Principale et avec toute Carte Supplémentaire ainsi que le règlement des commissions applicables seront débités sur votre Compte afférant à la Carte Principale et ajoutés aux autres dépenses mensuelles de la Carte.

Carte désigne toute Carte AMERICAN EXPRESS et AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS ou instrument de paiement à destination de personnes physiques pour des besoins non professionnels, que nous émettons (par exemple pour les Transactions sans contact ou tout autre technologie similaire) ou tout ensemble de procédures personnalisées que nous acceptons que vous puissiez utiliser pour réaliser et/ou autoriser une Transaction ou une autre technologie similaire pour autoriser une Transaction.

Carte Principale désigne la Carte du Titulaire du Compte.

Carte Supplémentaire désigne une Carte émise pour un proche (conjoint ou enfant majeur) du Titulaire de la Carte Principale et rattachée au Compte.

Compte désigne tout compte de paiement que nous tenons associé à vos Cartes et sur lequel nous débitez des Transactions.

Contrat Cadre désigne l'ensemble contractuel constitué par la Demande de Carte dûment complétée et signée par vous, et acceptée par nous, les présentes Conditions Générales relatives aux Cartes de paiement American Express, ainsi que toutes autres conditions générales applicables aux avantages-Carte, définissant les droits et obligations entre nous, American Express Carte – France, et vous, le Titulaire de Carte.

Demande de Carte désigne le formulaire de souscription à une Carte.

Gamme de Carte désigne selon le contexte, soit la gamme AMERICAN EXPRESS, soit la gamme AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS, chacune constituant une gamme distincte.

Niveau de Gamme de Carte désigne les différents produits proposés au sein d'une même Gamme de Carte, chaque niveau correspondant à une catégorie distincte, telle que Blue, Green, Gold, Silver, Platinum ou Centurion.

Titulaire désigne « vous », « vos » et « votre », c'est-à-dire la personne physique ayant demandé et obtenu une Carte Principale AMERICAN EXPRESS ou AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS, agissant à des fins non professionnelles, ainsi que toute personne Titulaire d'une Carte Supplémentaire.

Transaction désigne tout montant imputé sur vos Comptes, tel que les achats, les Avances d'espèces ou les cotisations, frais et commissions.

L'utilisation du singulier de ces définitions ci-dessus s'entend également au pluriel et réciproquement.

3. Cotisations, frais et commissions

3.1 Cotisation d'adhésion

Selon le type de Carte qui vous est délivré, une Cotisation d'adhésion devra être payée, cette cotisation pouvant comprendre un droit d'accès et/ou une cotisation périodique et/ou une cotisation des avantages-Carte.

Voir le barème de cotisations à la fin des Conditions Générales

3.2 Frais de retard de paiement

Si vous ne réglez pas la totalité du solde débiteur figurant sur votre relevé dans un délai de 30 jours à compter de la date de votre relevé et à nouveau si vous n'avez pas payé dans un délai de 60 jours à compter de la date de votre relevé.

4,5 % (avec un minimum de 12,50 euros) de toute partie impayée du montant exigible

3.3 Frais de rejet de paiement

Si pour quelque raison que ce soit, un paiement sur votre Compte n'est pas honoré par votre établissement financier dès la première présentation.

18,50 euros

3.4 Frais de copie de relevé

Pour chaque copie supplémentaire d'un relevé papier fournie à votre demande.

4 euros

3.5 Commission de change

Lorsqu'un montant est converti en euros, une commission est exigible.

2,80 %

3.6 Frais de recouvrement

Pour le recouvrement des montants que vous nous devez.

Vous vous engagez à payer dans des conditions conformes à l'article L. 111-8 du Code des procédures civiles d'exécution l'ensemble des frais que nous aurons engagés afin de recouvrer les montants que vous nous devez.

3.7 Frais d'Avance d'espèces

Exigibles pour chaque Avance d'espèces.

2% avec un minimum de 3 euros du montant de toute Avance d'espèces.

3.8 Frais de changement de Design de Carte

(uniquement pour les titulaires de la Carte Centurion)

100 euros

Remarque :

La cotisation d'adhésion aux Cartes peut être annuelle ou mensuelle selon le type de Carte souscrite. La Cotisation mensuelle correspond au montant de la cotisation d'adhésion annuelle divisée en 12 mensualités.

La cotisation annuelle est facturée pour chaque année d'adhésion et elle est débitée sur votre Compte à la date de votre premier relevé puis chaque année, sur le relevé qui suit votre date anniversaire American Express.

La cotisation mensuelle est facturée pour chaque mois d'adhésion et elle est débitée sur votre Compte à la date de votre relevé mensuel.

Tout droit d'accès (le cas échéant) sera payable uniquement avec la première cotisation périodique d'adhésion.

4. Limite de dépenses

4.1 Fixation de limites de dépenses

En règle générale, aucune limite de dépenses prédéterminée ne s'applique à nos Cartes. Toutefois, nous pouvons décider, en vous en informant, d'appliquer à votre Compte une limite temporaire ou permanente de dépenses.

Nous pouvons imposer et modifier les limites et restrictions à certaines utilisations de la Carte pour certaines Transactions. Par exemple, les Transactions autorisées par des lecteurs sans contact peuvent être soumises à des montants maximum de Transaction (par autorisation ou sur une période donnée).

4.2 Respect de la limite de dépenses

Si nous appliquons une limite de dépenses à votre Compte, vous ne devrez pas dépasser cette limite.

Dans le cas où nous autoriserions une Transaction qui vous fait dépasser votre limite, si nous vous le demandons, vous devrez effectuer un règlement suffisant sur votre Compte afin de le ramener immédiatement dans la limite autorisée.

5. Règlements

5.1 Obligation de paiement

Vous devez payer chaque mois l'intégralité du solde débiteur de votre Compte, tel qu'il figure sur votre relevé, au plus tard à la date d'exigibilité du règlement. Sauf convention contraire écrite entre vous et nous, le règlement sera effectué par défaut par prélèvement automatique sur un compte bancaire SEPA à usage non-professionnel et dont vous êtes le titulaire. Les règlements doivent être effectués à partir d'un compte bancaire au nom du Titulaire de la carte. En cas de compte-joint, il est seulement acceptable un compte joint dont vous êtes un des cotitulaires.

Les crédits et remboursements imputés sur votre Compte seront considérés comme des paiements de votre part.

6. Modifications des Conditions Générales

6.1 Principe de modification

Ces Conditions Générales sont conclues pour une durée indéterminée. Nous pourrions les modifier sous réserve de vous en informer à l'avance.

6.2 Principales raisons de modification

Nous pourrions modifier les Conditions Générales, notamment en modifiant ou en instaurant des frais, pour l'une des raisons suivantes :

- afin d'apporter une réponse proportionnée à des modifications de coûts que nous engageons pour les prestations fournies dans le cadre du Compte ;
- afin d'apporter des modifications à la manière dont nous gérons votre Compte ;
- si nous modifions les services et avantages inclus dans votre Compte ;
- si la modification vous apporte un avantage (notamment lorsque nous apportons une modification pour renforcer la sécurité de votre Compte ou pour rendre les Conditions Générales plus claires ou plus justes) ou si elle est neutre ;
- afin de refléter des changements ou des développements dans la technologie ou les systèmes que nous utilisons ;
- du fait d'exigences légales ou réglementaires, en vigueur ou envisagées ou pour refléter une décision judiciaire d'un régulateur ou du Médiateur.

6.3 Notification des modifications	Nous vous informerons personnellement au moins deux mois à l'avance de toute modification de vos Conditions Générales. Si vous n'acceptez pas une quelconque modification des présentes Conditions Générales, vous pouvez y mettre fin sans frais (voir la rubrique « Cessation de votre Contrat Cadre »), avant la date à laquelle les modifications doivent prendre effet. À défaut de nous notifier par écrit, avant la date de prise d'effet des modifications, que vous n'acceptez pas ces modifications, vous serez considéré comme les ayant acceptées.
6.4 Changement de Carte	Le changement de Gamme de Carte ou de Niveau de Gamme de Carte est autorisé une fois par an, à compter de la date de création de votre Carte, sous réserve d'acceptation par American Express. Si votre demande de changement de Carte est approuvée, vous nous autorisez à émettre une nouvelle Carte en votre faveur sans que vous ayez besoin de compléter et de signer une nouvelle Demande de Carte. Vous et tout Titulaire de Carte Supplémentaire continuerez à accepter les présentes Conditions Générales. La date d'adhésion sera mise à jour à la date de création de la nouvelle Carte. Le cas échéant, la cotisation déjà réglée sera remboursée au prorata du temps restant. Si vous avez déjà bénéficié d'une première année gratuite sur une Carte American Express, cette gratuité ne pourra pas être appliquée à une autre Carte. La cotisation de la nouvelle Carte sera donc due conformément aux modalités de paiement convenues entre vous et nous.

Droit de rétractation

Vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours à compter du jour suivant la date à laquelle vous recevez votre Carte. Pour ce faire, vous pouvez nous adresser un courrier à American Express Carte - France, Bâtiment Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX ou nous appeler au numéro de téléphone figurant au dos de votre Carte.

En cas de rétractation, vous restez responsable de toutes les Transactions intervenues sur le Compte, à l'exception de toute Cotisation d'adhésion à la Carte Principale et de toute Cotisation d'adhésion à une Carte Supplémentaire.

Si votre Carte propose des avantages-Cartes, en signant la Demande de Carte, vous acceptez non seulement les présentes Conditions Générales, mais aussi toutes les Conditions Générales séparées liées aux avantages-Cartes.

Veuillez les lire avant de signer la Demande de Carte.

Vous pouvez, à tout moment, nous demander un exemplaire gratuit des présentes Conditions Générales.

Partie 2 des Conditions Générales

Fonctionnement de votre Compte American Express

1. Utilisation de la Carte	Vous pouvez utiliser la Carte pour des achats à concurrence de la limite de dépenses applicable le cas échéant.
1.1 Avances d'espèces	Conditions préalables pour pouvoir bénéficier du service d'Avances d'espèces : Afin de pouvoir bénéficier du service Avances d'espèces, vous devez avoir 6 mois d'ancienneté chez American Express et vous devez ensuite souscrire au service Avances d'espèces en nous contactant au numéro de téléphone qui figure au dos de votre Carte. Les retraits d'espèces sont limités à un montant maximum par Compte et par période de 30 jours consécutifs. Vous trouverez plus d'informations sur notre site www.americanexpress.fr Les établissements financiers et les opérateurs de DAB acceptant la Carte peuvent également imposer leurs propres limites et restrictions sur les Avances d'espèces telles que des limites s'appliquant au nombre de retraits que vous pouvez effectuer, au montant de chaque retrait ainsi que sur l'accès au DAB et sur les services offerts par les DAB. Des Commissions sont applicables telles que précisées dans la clause "Cotisations, frais et commissions" des présentes Conditions Générales. Le détenteur du DAB peut également imputer des frais. Vous pouvez renoncer au service Avances d'espèces en nous contactant au numéro de téléphone qui figure au dos de votre Carte. Nous procéderons alors à la résiliation de ce service. De même nous nous réservons le droit de mettre fin à votre accès au service Avances d'espèces pour une des raisons indiquées dans la clause "Suspension de votre Compte".
2. Utiliser un Tiers Prestataire de Services de Paiement (TPSP)	Un TPSP est un tiers agrégateur d'information ou initiateur de paiement autorisé par la loi à accéder aux informations de votre Compte dans les conditions de l'article L.133-17-1 du code monétaire et financier. Vous pouvez permettre aux TPSP autorisés de vous fournir des services en accédant à votre Compte. Si vous utilisez un TPSP, les présentes Conditions Générales continueront de s'appliquer. Nous donnerons au TPSP l'accès aux mêmes informations de Compte auxquelles vous avez accès en ligne. Nous pouvons également refuser d'autoriser un TPSP d'accéder à votre Compte s'il nous semble qu'un accès non autorisé ou frauduleux de sa part est réalisé. Dans ce cas, nous vous en donnerons les raisons de la manière jugée la plus appropriée (à moins que cela ne compromette nos dispositions raisonnables de sécurité ou que cela ne soit contraire à la loi).

3. Autorisation et annulation de Transactions	Vous autorisez une Transaction sur votre Compte en présentant une Carte, en fournissant les données de la Carte ou les données du Compte et, le cas échéant, en utilisant vos données de sécurité (comme un code PIN ou code d'authentification ou identifiants personnels ou données biométriques ou en suivant toute autre procédure d'autorisation). Vous ne pouvez pas révoquer les Transactions effectuées, mais vous pouvez révoquer uniquement des Transactions futures ou des Transactions qui s'inscrivent dans une série de Transactions, en révoquant l'ordre de paiement correspondant avant la fin du jour ouvré précédant le jour au cours duquel leur traitement est prévu.
4. Refus de Transaction	Nous pouvons refuser d'autoriser une Transaction si : • nous soupçonnons une utilisation non autorisée ou irrégulière de la Carte ou une fraude ; • nous estimons que suivre vos instructions pourrait conduire à : - contrevenir à une loi, une réglementation, un code ou à une autre obligation ; ou - être poursuivis par un gouvernement, la police ou un régulateur ; • nous y sommes légalement contraints ; • l'utilisation de la Carte venait à être interdite ; ou • la Transaction dépasse une certaine limite de Transaction ou votre Compte dépasse votre limite de dépenses. Vous ne pouvez pas utiliser votre Compte pour des activités illicites ou d'une manière propre à dissimuler la nature réelle de la Transaction, par exemple afin d'obtenir des Avances d'espèces au moyen d'une Transaction dont vous savez qu'elle sera traitée comme un achat de biens et services, ou en utilisant votre Carte dans un commerce dont vous êtes propriétaire ou dont vous contrôlez directement ou indirectement la structure sociétale. Si nous refusons d'autoriser une Transaction, vous en serez normalement informé au point de vente. Dans tous les cas, vous pourrez vous renseigner au sujet des Transactions que nous aurons refusées en nous appelant au numéro de téléphone figurant au dos de votre Carte. Nous ne sommes pas responsables des dommages que vous pourriez subir si nous ne donnons pas l'autorisation à une Transaction et notre responsabilité ne saurait être engagée si un commerçant refuse d'accepter la Carte.

5. Transactions que vous n'avez pas autorisées

Vous n'êtes pas responsable des Transactions :

- réalisées avant que la Carte ne vous parvienne (par exemple, si votre Carte est volée dans le courrier) ;
- si nous n'appliquons pas les procédures auxquelles nous sommes légalement tenus pour vérifier qu'un paiement a été autorisé par vous ou par un Titulaire de Carte Supplémentaire ;
- non autorisées par (i) vous ou par (ii) un Titulaire de Carte Supplémentaire ;

En cas de Transaction non autorisée, vous devez nous le signaler sans tarder afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais. Si vous nous informez de cette Transaction dans un délai maximum de 13 mois à compter de la date à laquelle elle a été effectuée, nous procéderons à son remboursement immédiat. Passé ce délai, aucune contestation ne pourra être prise en compte. Ce délai de 13 mois est réduit à 70 jours lorsque le prestataire de services de paiement du commerçant est situé dans un état non-membre de l'Espace Economique Européen. Si après remboursement par American Express, il était établi que l'opération était en réalité autorisée par vous (ou un Titulaire de Carte Supplémentaire) ou que les pertes sont à sa charge, American Express pourra contre-passer le montant des remboursements indûment effectués.

Cependant, vous êtes responsable si vous ou un Titulaire de Carte Supplémentaire :

- utilisez frauduleusement votre Compte ou votre Carte ;
- avez fait preuve de négligence grave (dans ce cas, vous serez responsable de tous les paiements de votre Compte, jusqu'à ce que vous nous informiez que votre Carte ou vos données de sécurité ont été perdues, volées ou compromises, ou que vous soupçonniez un abus) ;
- avez laissé quelqu'un utiliser votre Compte ou votre Carte, y compris en le laissant accéder à votre téléphone mobile ou autre dispositif sur lequel votre Carte a été enregistrée (par exemple, en lui donnant votre mot de passe ou en lui permettant d'y enregistrer ses empreintes digitales).

6. Transactions pour des montants indéterminés

Si vous effectuez une Transaction chez un commerçant dont le prestataire de services de paiement est situé dans l'Espace Economique Européen et qu'au moment où vous l'aviez autorisée, vous ne connaissiez pas le montant exact de cette Transaction, vous pouvez nous demander un remboursement si le montant débité est supérieur au montant que vous aviez raisonnablement envisagé et que vous avez demandé le remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la date du relevé sur lequel la Transaction figure.

Vous devrez nous fournir toutes les informations que nous pourrions raisonnablement demander et nous pourrions fournir ces informations aux tiers chargés des investigations concernant votre réclamation.

Nous achèverons nos investigations dans un délai de 10 jours ouvrés suivant réception de toutes les informations demandées et nous procéderons au remboursement ou vous informerons des raisons qui nous auront conduits à rejeter votre réclamation.

Vous n'avez pas droit à un remboursement si vous ou un Titulaire de Carte Supplémentaire nous avez directement donné votre accord pour une Transaction et, qu'au moins quatre semaines avant la Transaction vous en ayez reçu les informations (ou qu'elles aient été mises à votre disposition) par nous ou par le commerçant. Par exemple, au moment de passer une commande, le montant exact était inconnu mais vous a ensuite été confirmé au moins quatre semaines avant que votre Carte ne soit débitée.

7. Vol, perte ou utilisation abusive de la Carte ou du Compte

Vous devez :

- signer la Carte et la conserver en lieu sûr (y compris lors de l'utilisation des mots de passe, des données biométriques ou autres données de sécurité le cas échéant). Vous devez ne jamais partager le code confidentiel complet de Votre Carte, ni le mot de passe de vos services en ligne American Express avec quiconque. Nous vous recommandons également de choisir un code confidentiel ou un mot de passe qui ne soit pas facile à deviner ;
- empêcher des tiers d'utiliser votre Compte ou votre Carte et vérifier régulièrement que vous êtes en possession de votre Carte ;
- ne communiquer à personne les données de votre Carte, de votre Compte, ni vos données de sécurité sauf lorsque vous devez la présenter pour payer des biens ou des services ou lorsque vous contactez notre Service Clientèle au numéro indiqué au dos de votre Carte. Nous ne vous contacterons jamais par téléphone pour vous demander votre numéro de Carte American Express complet ;

Si vous ou un Titulaire de Carte Supplémentaire, enregistrez une Carte pour l'utiliser avec un téléphone mobile ou un autre appareil, vous devez à tout moment conserver ces appareils ainsi que vos données de sécurité, en lieu sûr, comme vous le feriez avec votre Carte ou votre code PIN, et vous devez toujours utiliser la fonction de verrouillage du téléphone ou de tout autre appareil, le cas échéant. Ne partagez jamais vos données de sécurité ou ne permettez jamais à un tiers d'avoir accès à l'appareil de telle sorte qu'il ne puisse pas effectuer des Transactions avec la Carte enregistrée sur l'appareil.

Vous ou le Titulaire de Carte Supplémentaire devez immédiatement nous aviser si vous suspectez :

- qu'une Carte a été perdue ou volée ou que vous ne l'avez pas reçue ;
- que le téléphone ou tout autre appareil sur lequel la Carte a été enregistrée, a été volé, perdu ou compromis ;
- que quelqu'un d'autre connaît le code PIN ou tout autre donnée de sécurité ; ou
- que votre Compte ou votre Carte est utilisé abusivement ou sans votre autorisation, ou qu'une Transaction sur votre Compte n'a pas été autorisée ou n'a pas été correctement traitée.

Vous devez nous en aviser immédiatement en nous appelant au numéro de téléphone qui figure au dos de votre Carte ou que vous retrouvez sur notre site www.americanexpress.fr .

Lorsque l'opération de paiement non autorisée est consécutive à la perte ou au vol de la Carte, le plafond visé à l'article L133-19 du code monétaire et financier est de 50€.

Si votre Carte est résiliée ou suspendue pour une raison quelconque, toutes les autres Cartes délivrées pour votre Compte pourront être résiliées ou suspendues au même moment.

Si vous souscrivez à des services en ligne, vous devez conserver vos données de sécurité en lieu sûr (telles que votre identifiant, mot de passe ou autres informations), ainsi que votre téléphone mobile ou autre appareil.

8. Modalités de paiement	Les règlements doivent être effectués en euros et, sauf convention contraire écrite entre vous et nous, par défaut, par prélèvement automatique sur un compte bancaire SEPA à usage non-professionnel et dont vous êtes le titulaire. En cas de compte-joint, il est seulement acceptable un compte joint dont vous êtes un des cotitulaires. Les crédits et remboursements imputés sur votre Compte seront considérés comme des paiements de votre part. Le paiement sera encaissé par nous au plus tôt 3 jours après la date de votre relevé. Vous serez prélevé automatiquement pour chaque Compte que vous détenez auprès de nous. Nous pourrions également vous autoriser à régler le solde impayé de votre Compte par virement bancaire à condition qu'il provienne d'un compte bancaire SEPA à usage non-professionnel et dont vous êtes le titulaire. Si vous procédez à plusieurs virements sans désigner clairement les comptes auxquels il convient de les affecter, nous pouvons affecter ces règlements à l'un de ces comptes.
9. Affectation des paiements et crédits	Nous affecterons, de manière générale, les paiements à votre Compte dans l'ordre suivant : • aux frais de rejet de paiement ; • aux frais de retard de paiement ; • aux cotisations d'adhésion à la Carte Principale et aux cotisations d'adhésion à la Carte Supplémentaire ; • aux frais de service (par exemple, aux frais de copie de relevé) ; • aux autres frais que nous facturons et qui figurent en tant qu'élément distinct sur votre relevé mensuel ; • aux Transactions qui ont figuré sur un relevé mensuel ; et • aux Transactions qui n'ont pas encore figuré sur votre relevé mensuel.
10. Impayés	Le défaut de règlement peut donner lieu à des frais, des poursuites judiciaires à votre encontre et votre inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP).
11. Crédits sur votre compte par erreur	Si votre Compte était crédité par erreur, il serait automatiquement débité de cette même somme. Si nous sommes informés qu'un paiement en provenance de l'Espace Economique Européen a été effectué sur votre Compte à la suite d'une erreur d'un tiers (par exemple, si le payeur a donné le mauvais numéro de Compte ou une mauvaise référence) et, lorsque nous vous contactons, vous nous informez que le paiement vous était destiné, nous sommes légalement tenus de partager toutes les informations pertinentes, y compris votre nom, votre adresse et les données de la Transaction avec la banque de laquelle provient le paiement, si elle nous le demande, afin que le payeur puisse vous contacter.

12. Paiement en 3 fois sans frais (cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS)

L'offre de paiement en 3 fois sans frais est une facilité de paiement inférieure à 3 mois disponible sur votre Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS. Ce service n'est assorti d'aucun intérêt ni d'aucuns frais. Le montant des achats dont vous aurez choisi d'échelonner le paiement sera prélevé en 3 échéances identiques et successives sur votre Compte. La première échéance apparaîtra sur le relevé du mois de la dépense, puis la deuxième et la troisième échéance sur les deux relevés suivants.

L'offre de paiement en 3 fois sans frais concerne uniquement les achats de billets d'avion Air France, KLM et Transavia effectués dans les points de vente Air France, KLM et Transavia (dont sites Internet) et dans les agences de voyage (sous réserve de l'émission du billet sous l'identifiant Air France, KLM et Transavia).

Pour bénéficier de cette facilité de paiement pour chaque achat d'un minimum de 50€, vous devez choisir d'activer cette option disponible sous un délai minimum de 48h après l'achat, en sélectionnant la(les) Transaction(s) dont vous souhaitez échelonner le paiement, dans votre espace client sur le site americanexpress.fr, en cliquant dans le « Détail de vos opérations », jusqu'à 72h avant date d'arrêt des comptes.

Sur votre Compte en ligne, vous pouvez échelonner les dépenses réalisées avec la(les) Carte(s) Supplémentaire(s) et additionnelle(s) rattachée(s) à votre Compte.

En tant que Titulaire du Compte, vous êtes le seul autorisé à échelonner l'ensemble des dépenses réalisées sur votre Compte, au moyen de vos identifiant et mot de passe sur votre Compte en ligne. Vous pouvez utiliser l'offre de paiement 3 fois sans frais sur des Transactions non réglées au comptant et non encore remboursées. La facilité de paiement en 3 fois sans frais est soumise aux conditions d'approbation des Transactions décrites dans les présentes Conditions Générales.

Nous pourrions suspendre votre droit d'utiliser la facilité de paiement en 3 fois sans frais en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- défaut de règlement ponctuel ou intégral de toute somme due ;
- diminution de votre solvabilité ;
- suspension de l'utilisation de votre/vos Cartes AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS,
- interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques ;
- inscription au FICP tenu par la Banque de France ;
- omission ou inexactitude des informations que vous nous avez communiquées.

Nous pourrions mettre fin à tout moment à votre droit d'utiliser la facilité de paiement en 3 fois sans frais, dans chacun des cas suivants :

- solde d'un relevé mensuel de Compte American Express impayé ;
- résiliation de votre Compte ;
- usage frauduleux ou en infraction avec les présentes Conditions Générales.

Nous pourrions alors exiger le remboursement immédiat des échéances restant dues.

13. Titulaires de Carte Supplémentaire	Nous pouvons, à votre demande, émettre des Cartes sur votre Compte en faveur de Titulaires de Carte Supplémentaire. Chaque Titulaire de Carte Principale American Express peut disposer pour ses proches d'un maximum de 5 Cartes supplémentaires (voir « Barème des cotisations d'adhésion annuelle des Cartes et des commissions de change »). Seuls les enfants majeurs ou conjoint du Titulaire de la Carte Principale sont éligibles à la Carte Supplémentaire (des justificatifs pourront être demandés). La Demande de Carte Supplémentaire s'effectue après réception de votre Carte Principale directement depuis votre espace en ligne. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les Titulaires de Carte Supplémentaire se conforment strictement à toutes les stipulations des présentes Conditions Générales. Votre responsabilité est engagée pour toute utilisation de votre Compte par des Titulaires de Carte Supplémentaire. Vous êtes donc responsable de toutes les Transactions effectuées par les Titulaires de Cartes Supplémentaires, qui seront ensuite débitées sur votre compte bancaire. Si vous souhaitez mettre fin au droit d'utilisation de votre Compte par un Titulaire de Carte Supplémentaire, vous devrez nous en informer.
---	--

**14. Conversion
des
Transactions
effectuées
en devise
étrangère**

Si une Transaction dans une devise étrangère ou un remboursement nous est communiqué, ils seront convertis en euros à la date de traitement de la Transaction (qui peut être différente de la date de la Transaction ou du remboursement). Cela signifie que le taux peut être différent des taux qui sont en vigueur à la date de votre Transaction ou du remboursement. Les fluctuations du taux de change peuvent être significatives. Si la Transaction ou le remboursement sont effectués en dollars US, nous les convertirons directement en euros. Dans tous les autres cas, la Transaction ou le remboursement seront d'abord convertis en dollars US, puis en euros. Toutefois, une seule commission de change sera exigible.

Le taux de change que nous appliquons correspond :

- au taux requis par la loi ou habituellement utilisé dans le territoire où la Transaction ou le remboursement sont effectués, ou lorsque cela ne s'applique pas ;
- aux taux interbancaires sélectionnés à partir de sources habituelles du secteur le jour ouvré (soit du lundi au vendredi sauf les 25 décembre et 1er janvier) précédant la date de traitement. Un tel taux de conversion est désigné « Taux de change American Express ».

Le Taux de Change American Express est fixé quotidiennement. Les changements du taux s'appliqueront immédiatement et sans préavis à votre intention. Les informations relatives aux frais de conversion monétaire sont disponibles sur :

www.americanexpress.fr/conversiondesdevises

ou vous pouvez nous contacter par téléphone pour les obtenir.

Si les montants des Transactions sont convertis par des tiers (par exemple un commerçant) avant qu'ils nous soient soumis, les conversions effectuées par ces tiers se feront à des taux qu'ils auront sélectionnés et pourront inclure une commission qu'ils auront fixée. Nous n'appliquerons pas nous-mêmes de commission de change sur la Transaction non-euro.

Le coût total de l'opération de conversion de votre devise (nous appelons cela les « Frais de conversion monétaire ») comprend le Taux de change American Express et les frais de Transaction non libellés en euros. La réglementation nous oblige à vous fournir des informations pour vous permettre de comparer le coût des frais de conversion monétaire avec les taux de change de référence disponibles émis par la Banque Centrale Européenne. Ces informations peuvent être consultées sur notre site web ou en nous appelant au numéro figurant au dos de votre Carte.

La conversion des Transactions réglées dans une devise étrangère est effectuée par notre société de conversion de devises, AE Exposure Management Limited.

Nous vous enverrons également une notification contenant ces informations par email ou par SMS lorsque nous recevons une Transaction à traiter dans une autre devise de l'Union Européenne. Veuillez donc à bien maintenir vos coordonnées téléphoniques et adresse email à jour. Si vous ne souhaitez plus recevoir ces notifications, vous pourrez vous désinscrire en suivant le lien prévu à cet effet dans la notification. Nous vous informerons dès que d'autres modes de notification seront disponibles.

**15.Relevés,
notifications
et autres
communications**

Nous vous fournirons, selon votre choix de communication, des relevés relatifs à votre Compte une fois par mois en cas d'activité sur votre Compte, sinon une fois par an. Nous pouvons vous les envoyer par courrier, en les mettant à votre disposition sur notre site web sécurisé ou par tout autre moyen légalement autorisé.

Nous pouvons vous envoyer des notifications (y compris toute information que nous sommes légalement tenus de vous envoyer), comme des informations sur les modifications apportées aux présentes Conditions Générales ou à d'autres contrats que nous avons avec vous en les inscrivant sur vos relevés ou en les joignant à vos relevés.

Outre les informations relatives aux règlements, chaque relevé fera apparaître toutes les Transactions effectuées ou montants portés au débit de votre Compte au cours de la période du relevé, ainsi que le solde débiteur, le montant du règlement dû, la Date d'exigibilité du règlement et les Taux de Change American Express éventuellement utilisés pour la conversion de Transactions en devise étrangère ainsi que les Commissions de change.

Vous devez systématiquement vérifier l'exactitude de chaque relevé et nous contacter dès que possible si vous avez besoin d'informations complémentaires sur quoi que ce soit.

Si vous recevez les relevés en ligne, vous devez régulièrement vérifier ces informations ainsi que toute communication envoyée par courrier électronique, de la même manière que vous le feriez pour le courrier postal.

Si vous recevez les relevés par courrier, nous vous les enverrons (ainsi que toutes notifications que nous sommes légalement tenus de fournir) par courrier postal, à la dernière adresse de facturation figurant dans nos systèmes.

Vous pouvez à tout moment et par tout moyen vous opposer à l'utilisation, pour tous relevés, notifications et autres communications, d'un support durable autre que le papier sans aucun frais à votre charge.

Nous pouvons vous envoyer des alertes, des messages importants et d'autres communications concernant votre Compte, votre Carte ou les avantages-Carte par courrier électronique, par SMS ou en les mettant à votre disposition de manière sécurisée sur notre site web, par exemple, nous pouvons vous envoyer une alerte pour vous confirmer la mise à jour de vos coordonnées.

Nous devons vous envoyer certains messages tels que les relevés de votre Compte ou des alertes de sécurité, mais vous pouvez refuser de recevoir d'autres alertes ou communications (comme par exemple les offres marketing) en nous indiquant vos préférences de communication sur notre site.

En cas de fraude, réelle ou présumée, ou menace de sécurité, nous utiliserons le moyen le plus rapide et le plus sûr pour vous contacter (par exemple, nous pouvons vous envoyer un SMS plutôt que de vous appeler).

16. Modifications de vos coordonnées	Nous utiliserons vos coordonnées les plus récentes pour vous contacter. Vous devez nous aviser immédiatement en cas de modification de vos nom, numéro(s) de téléphone, adresse postale ou adresse e-mail à laquelle nous vous envoyons les relevés ou les notifications. Vous devez nous informer des éventuels changements vous concernant pour chaque Compte, via notre site Web www.americanexpress.fr/vosinformations . Nous pouvons mettre à jour vos coordonnées si nous recevons des informations nous indiquant qu'elles ont changé ou sont incorrectes. Dans le cas où il nous serait impossible de vous remettre toute communication ou si ces communications nous étaient retournées, nous pourrions cesser toute tentative de communication avec vous jusqu'à ce que nous recevions des coordonnées exactes. Toutes les notifications légales seront publiées sur notre site web ou seront envoyées à votre dernière adresse postale ou adresse e-mail connue. Nous déclinons toute responsabilité si vous ne recevez pas l'une des communications (y compris un relevé) que nous vous adressons à l'adresse que vous nous avez fournie ou si nous n'envoyons pas de nouvelles communications lorsque des communications antérieures n'ont pas pu être remises. Nous vous informons que vous pouvez vous opposer au démarchage téléphonique sur fixe et mobile et vous inscrire sur la Liste d'Opposition BLOCTEL.
17. Suspension de votre Compte	Nous pouvons suspendre votre Compte ou toute caractéristique de votre Compte : • pour des raisons de sécurité ; • en cas de défaillance de votre part ; • si nous suspectons une utilisation non autorisée, inappropriée et/ou frauduleuse ; • du fait d'un risque significativement accru que vous ne soyez plus en mesure d'effectuer les règlements dus sur votre Compte dans les délais requis, notamment en cas d'inscription au FICP ; ou • pour nous permettre de respecter la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Nous vous en informerons en général à l'avance ou dans les plus brefs délais. En cas de suspension de votre Compte ou de votre Carte, vous devez : • cesser d'utiliser votre Carte ; • demander aux commerçants de ne plus effectuer de nouvelles Transactions en ligne ou récurrentes sur votre Compte ; et • payer le solde total du Compte. Nous pourrions accepter de rétablir votre Compte ou l'utilisation de votre Carte si les raisons pour lesquelles nous avons suspendu votre Compte ou votre Carte n'existent plus. Vous pouvez nous faire savoir qu'il en est ainsi et demander ce rétablissement en nous appelant au numéro qui figure au dos de votre Carte.

18. Cessation de votre Contrat Cadre

Le Contrat Cadre est conclu pour une durée indéterminée. Vous pouvez et nous pouvons y mettre fin sans qu'une quelconque explication ne soit nécessaire.

Vous pouvez à tout moment y mettre fin en respectant un préavis d'au moins 30 jours soit via notre site dans la rubrique Liens utiles « Résilier votre carte » ou en contactant votre Service Clients au numéro figurant au dos de votre Carte ou en nous écrivant (nos coordonnées sont indiquées au début des présentes Conditions Générales). Vous restez redevable de tous les montants dus.

Nous pouvons mettre fin au Contrat Cadre en vous adressant un préavis écrit d'au moins deux mois. Toutefois nous pouvons immédiatement y mettre fin si :

- vous omettez à plusieurs reprises de payer le solde total du Compte ou dépassez la limite de dépenses ;
- vous manquez gravement ou de façon répétée au respect des présentes Conditions Générales ;
- vous fournissez des informations fausses ou trompeuses ;
- des mesures sont prises en vue de votre rétablissement personnel dans le cadre d'une procédure de surendettement ou si vous faites l'objet d'une quelconque procédure ayant pour effet de suspendre l'exigibilité des créances à votre égard ;
- vous ne respectez pas un autre contrat que vous avez conclu avec nous ou avec toute société de notre groupe ;
- nous estimons qu'en poursuivant le Contrat Cadre, nous pourrions :
 - contrevenir à une loi, une réglementation, un code ou à une autre obligation ; ou
 - être poursuivis par un gouvernement, la police ou un régulateur ;
- nous estimons cela nécessaire aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- nous ne recevons pas de votre part les éléments d'identification et les informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaire requis par la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- vous êtes en situation d'incapacité ou vous décédez ;
- vous vous comportez de manière abusive ou menaçante envers notre personnel ; ou
- nous avons une quelconque raison de penser que vous pourriez ne pas être solvable.

Dans chacun de ces cas, nous pouvons résilier votre Compte et vous devrez nous rembourser immédiatement tous les montants dus.

Le Contrat Cadre ne prendra fin que lorsque vous aurez réglé tous les montants que vous nous devez. Jusqu'à ce règlement, toutes les clauses des Conditions Générales resteront en vigueur (y compris notre droit de modifier les présentes Conditions Générales) ;

Vous (et tout Titulaire de Carte Supplémentaire) n'aurez plus aucun droit d'utiliser le Compte ou la Carte pour effectuer des Transactions et les avantages-Carte seront résiliés.

Vous serez dans l'obligation de détruire toutes les Cartes en votre possession.

Si vous payez une cotisation d'adhésion, nous vous la rembourserons au prorata temporis.

19. Avantages- Carte	Les avantages-Carte peuvent comprendre, à titre d'exemple, des prestations d'assurance, des services d'assistance, des programmes de fidélité, des Cartes Supplémentaires gratuites (voir « Barème des cotisations d'adhésion annuelle à la Carte AMERICAN EXPRESS et des commissions de change ») et des offres de commerçants. Lorsque des avantages sont associés à votre Carte, ils seront soumis à des conditions distinctes et nous vous informerons individuellement de ces avantages-Carte. Pour les titulaires des cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS : La carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS est associée au programme de Miles Flying Blue. Par conséquent, les informations nécessaires à la gestion de votre Compte telles que votre nom, prénom et numéro du compte Flying Blue seront transmises à AIR FRANCE KLM (45 rue de Paris -95747 ROISSY CDG Cedex). Les Miles accumulés lors de vos dépenses avec votre carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS seront crédités sur votre compte Flying Blue dans un délai pouvant aller jusqu'à 6 semaines après la 1ère dépense.
20. Compensation	Nous pouvons à tout moment, sans notification ni demande, compenser tout crédit inscrit à votre Compte avec tout montant que vous nous devez sur tout autre Compte (dans quelque devise que ce soit) détenu par vous auprès de nous, jusqu'à ce que votre obligation relative au montant dû soit entièrement exécutée.
21. Réclamations nous concernant	Si vous avez une réclamation concernant votre Compte ou le service qui vous a été fourni, veuillez contacter notre service de relations clients en vous adressant à American Express Carte France, Bâtiment Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 RUEIL MALMAISON CEDEX. Ou en nous téléphonant au numéro indiqué au dos de votre Carte. Si vous ne parvenez pas à résoudre votre réclamation en vous adressant à American Express et que vous avez reçu une réponse définitive et si vous êtes une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, vous pouvez la transmettre au service du Médiateur Financier en vous adressant à l'ASF – 24 avenue de la Grande Armée - 75854 Paris Cedex 17 http://www.asf-france.com/mediation/. Vous pouvez également le contacter via la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : http://ec.europa.eu/consumers/odr/ pour les réclamations concernant les contrats de vente ou de service en ligne. Vous restez libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

22. Agrément	Nous sommes agréés en qualité d'établissement de paiement de droit français, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 et soumis au contrôle de cette même autorité. La liste des établissements agréés est disponible sur le site internet http://www.regafi.fr. Notre société est également immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023512 (http://www.orias.fr), en tant qu'intermédiaire en assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09). Identifiant d'entité juridique unique (LEI) : 9695000QNI4UI7WF8N48.
23. Réclamation à l'encontre des commerçants ou de tiers	Bien que nous n'ayons aucune obligation de le faire, si nous créditons votre Compte en rapport avec une réclamation que vous avez à l'encontre d'un tiers ou d'un commerçant, vous et tout Titulaire de Carte Supplémentaire serez considérés de plein droit comme ayant cédé et transféré à notre profit tous droits et recours (à l'exclusion des recours en responsabilité délictuelle) dont vous et tout Titulaire de Carte Supplémentaire disposez, avez préalablement disposé ou pourriez disposer à l'avenir à l'encontre de tout tiers, pour un montant égal au montant que nous avons porté au crédit de votre Compte. Vous vous interdisez d'exercer tout recours à l'encontre du commerçant ou du tiers concernant le montant crédité, et vous devrez nous accorder votre coopération si nous décidons d'exercer un tel recours. Dans ce cas, nous pourrions être amenés à utiliser vos informations personnelles (y compris les divulguer au commerçant ou au tiers) et nous vous en informerons si tel est le cas.

24. Utilisation de vos données personnelles	Conformément à la réglementation sur les services de paiement, vous êtes informés que nous, en notre qualité de responsable de traitement, accédons, traitons et conservons vos données personnelles nécessaires à l'exécution de services de paiement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du Contrat Cadre. En outre, vos données seront traitées pour d'autres finalités afin de respecter nos obligations légales et réglementaires. Conformément à la législation relative aux données personnelles, nous pourrions communiquer vos données personnelles à/aux : • sociétés du groupe American Express et aux tiers qui traitent les opérations soumises par les commerçants sur le réseau American Express ; • parties qui distribuent la Carte ; • tout partenaire spécifié dans les Conditions Générales et notamment AIR FRANCE KLM (45 rue de Paris - 95747 Roissy CDG Cedex) ; • toute partie autorisée par vos soins ; • nos prestataires chargés du traitement de données ; • nos fournisseurs ; • prestataires des services et avantages associés à votre Compte ; • agences de recouvrement et avocats aux fins du recouvrement des dettes sur votre Compte ; • autorités habilitées dans le cadre de leur mission ou de l'exercice de leur droit de communication ; • parties acceptant la Carte ; • toute partie à laquelle nous céderons nos droits contractuels le cas échéant ; et • à la Banque de France en cas d'inscription au FICP. Nous pourrions utiliser vos données personnelles aux fins suivantes : • Vous fournir nos produits et services ; • Améliorer nos produits et services et mener des études et analyses ; • Assurer la publicité et le marketing de nos produits et ceux de nos partenaires commerciaux tiers ; • Gérer les risques relatifs à notre activité, y compris le risque de crédit, le risque de fraude et le risque opérationnel ; • Répondre à nos obligations légales ou réglementaires. D'autres informations relatives au traitement des données personnelles et aux droits liés à ce traitement sont disponibles dans la « Politique de Protection des Données Personnelles » que vous retrouverez dans le « Centre de confidentialité » sur notre site web : americanexpress.fr. (lien situé en bas de page). Vous disposez également du droit de faire rectifier vos données personnelles, de demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, de communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, ou de vous opposer à leur traitement pour motif légitime, et à tout moment en cas d'utilisation à des fins de prospections commerciales, en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessous : American Express Carte France Délégué à la protection des données Bâtiment Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX
---	--

25. Cession du Contrat Cadre	Nous pouvons céder, transférer ou vendre nos droits, avantages ou obligations aux termes du Contrat Cadre à tout moment ce à quoi vous consentez, sans qu'il soit nécessaire que nous vous donnions notification. Vous ne pouvez pas vendre, céder ou transférer votre Compte ou l'une quelconque de vos obligations au titre du Contrat Cadre.
26. Absence de renonciation à nos droits	Tout manquement ou retard de notre part à exercer l'un de nos droits aux termes du Contrat ne vaudra pas renonciation à nos droits et ne nous empêchera pas d'exercer ces droits ultérieurement.
27. Langue et droit applicable	Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant le Contrat Cadre se feront dans cette langue. Le Contrat Cadre et toute communication entre vous et nous seront régis par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties au présent Contrat Cadre.
28. Taxes et droits	Vous êtes tenu de payer tous les impôts, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays relative à la Carte, de toute Transaction sur votre Compte ou de toute utilisation de votre Compte par vous ou par tout Titulaire de Carte Supplémentaire.
29. Limites de notre responsabilité	En cas de manquement de notre part à une stipulation des présentes Conditions Générales, nous ne pourrions être tenus pour responsable du préjudice causé par des événements anormaux ou imprévisibles, hors de notre contrôle raisonnable, et qui auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables pour les empêcher.

Carte à débit différé American Express

Barème des cotisations d'adhésion à la Carte American Express

Type de cotisation	Cotisation applicable
Cotisation d'adhésion à la Carte Principale & à la Carte Supplémentaire	
BLUE D 'AMERICAN EXPRESS Principale	60€ par an (soit 5€ par mois)
BLUE D 'AMERICAN EXPRESS Supplémentaire	0€ pour toute Blue d'American Express Carte Supplémentaire dans la limite de 5 Cartes supplémentaires rattachées à votre Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié.
CARTE GREEN AMERICAN EXPRESS Principale	95€ par an
CARTE GREEN AMERICAN EXPRESS Supplémentaire	0€ pour toute Carte Green American Express Supplémentaire dans la limite de 5 Cartes supplémentaires rattachées à votre Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié.
CARTE GOLD AMERICAN EXPRESS Principale	252€ par an (soit 21€ par mois)
CARTE GOLD AMERICAN EXPRESS Supplémentaire	0€ pour toute Carte Gold American Express Supplémentaire dans la limite de 5 Cartes supplémentaires rattachées à votre Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié.

CARTE PLATINUM AMERICAN EXPRESS Principale	708€ par an (soit 59€ par mois)
Cartes Supplémentaires à la CARTE PLATINUM AMERICAN EXPRESS Principale	Vous pouvez bénéficier d'un maximum de 5 cartes supplémentaires rattachées à votre Compte Platinum (par exemple, Carte(s) Platinum et/ou Gold American Express Supplémentaire(s)), sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié. - Une première Carte Platinum Supplémentaire gratuite année après année sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié. Si vous souhaitez d'autres Cartes Platinum Supplémentaires, la cotisation sera payante à hauteur de 354€ par an et par carte, et débitée à leur date anniversaire. Certains bénéfices (Priority Pass) ne sont disponibles que sur une seule Carte Platinum American Express Supplémentaire. - Jusqu'à 4 Cartes Gold American Express Supplémentaires gratuites année après année sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié. Si vous souhaitez une 5ème Carte Gold Supplémentaire, la cotisation sera payante à hauteur de 85€ par an et débitée à la date anniversaire de la Carte Supplémentaire. Les Cartes Gold Supplémentaires rattachées au Compte Platinum bénéficient des avantages associés à une Carte Gold Supplémentaire.

CARTE CENTURION D'AMERICAN EXPRESS Principale	4000€ par an
Cartes Supplémentaires à la CARTE CENTURION D'AMERICAN EXPRESS Principale	Vous pouvez bénéficier d'un maximum de 5 cartes supplémentaires rattachées à votre Compte Centurion (par exemple Carte(s) Centurion et/ou Platinum American Express Supplémentaire(s)), sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié. - Une première Carte Centurion Supplémentaire gratuite année après année sous réserve de validité de la Carte Principale. Si vous souhaitez d'autres Cartes Centurion Supplémentaires, la cotisation sera payante à hauteur de 2000€ par an et par carte, et débitée à leur date anniversaire. Certains bénéfices (Priority Pass) ne sont disponibles que sur une seule Carte Centurion d'American Express Supplémentaire. - Jusqu'à 4 Cartes Platinum American Express Supplémentaires gratuites année après année sous réserve de validité de la Carte Principale. Si vous souhaitez une 5ème Carte Platinum Supplémentaire, la cotisation sera payante à hauteur de 1000€ par an et débitée à la date anniversaire de la Carte Supplémentaire. Les Cartes Platinum Supplémentaires rattachées au Compte Centurion bénéficient des avantages associés à une Carte Platinum Supplémentaire.

Droit d'accès Centurion	
CARTE CENTURION D'AMERICAN EXPRESS Principale	5000€ La première année
Conditions applicables à la Carte Principale & à la Carte Supplémentaire	
Carte Principale	Si votre offre inclut une première année de cotisation gratuite, cet avantage ne peut être accordé qu'une seule fois par personne, lors de la première souscription. Une fois cette gratuité utilisée, vous ne pourrez plus jamais en bénéficier, que ce soit pour une nouvelle souscription ou dans le cadre d'un changement de Gamme de Carte ou de Niveau de Gamme de Carte. En cas de changement de Gamme de Carte ou de Niveau de Gamme de Carte pendant une première année de gratuité, vous perdez définitivement le bénéfice de cette gratuité. La cotisation de la nouvelle Carte sera alors due conformément aux modalités de paiement convenues entre vous et nous. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez-vous référer à l'article 6.4 (Changement de Carte) à la Partie 1 des présentes Conditions Générales.
Carte Supplémentaire	Seuls les enfants majeurs ou conjoint du Titulaire de la Carte Principale sont éligibles à la Carte Supplémentaire. Chaque Titulaire de Carte Principale peut disposer d'un maximum de 5 cartes supplémentaires par Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que le compte ne soit pas résilié.
Vos Conditions Générales du Programme de fidélité Membership Rewards® pour les Cartes American Express sont sur le site : http://www.americanexpress.fr/cg-mr/	

Carte à débit différé American Express

Barème des cotisations d'adhésion à la Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS

Type de cotisation	Cotisation d'adhésion
Cotisation d'adhésion à la Carte Principale & à la Carte Supplémentaire	
CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER Principale	65€ par an (soit 11 mensualités de 5,41€ et une mensualité de 5,49€ par mois)
CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS SILVER Supplémentaire	0€ pour toute Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Silver Supplémentaire (dans la limite de 5 Cartes supplémentaires rattachées à votre Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié.)
CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Principale	252€ par an (soit 21€ par mois)
CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD Supplémentaire	0€ pour toute Carte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS Gold Supplémentaire (dans la limite de 5 Cartes supplémentaires rattachées à votre Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que votre Compte ne soit pas résilié.)
CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale	792€ par an (soit 66€ par mois)
Cartes Supplémentaires à la CARTE AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM Principale	Vous pouvez bénéficier d'un maximum de cinq (5) Cartes Supplémentaires rattachées à votre Compte AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM, sous réserve que la Carte Principale soit en cours de validité et que le Compte ne soit pas résilié. Dans la limite de ces cinq (5) Cartes Supplémentaires, vous pouvez choisir l'une des deux options suivantes : Option 1 • Une (1) Carte Supplémentaire AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS PLATINUM, incluant le bénéfice Platinum for 2 et gratuite année après année ; et • Jusqu'à quatre (4) Cartes Supplémentaires AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD, gratuites année après année.

	Option 2 • Jusqu'à quatre (4) Cartes Supplémentaires AIR FRANCE KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD, gratuites année après année ; et • Une cinquième Carte Supplémentaire AIR France KLM – AMERICAN EXPRESS GOLD, facturée 85€ par an, montant débité lors de la souscription puis sur le relevé qui suit votre date anniversaire American Express.
--	--

Conditions applicables à la Carte Principale & à la Carte Supplémentaire

Carte Principale

Vous ne pouvez bénéficier que d'une seule Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Principale.

Si votre offre inclut une première année de cotisation gratuite, cet avantage ne peut être accordé qu'une seule fois par personne, lors de la première souscription. Une fois cette gratuité utilisée, vous ne pourrez plus jamais en bénéficier, que ce soit pour une nouvelle souscription ou dans le cadre d'un changement de Gamme de Carte ou de Niveau de Gamme de Carte.

En cas de changement de Gamme de Carte ou de Niveau de Gamme de Carte pendant une première année de gratuité, vous perdez définitivement le bénéfice de cette gratuité. La cotisation de la nouvelle Carte sera alors due conformément aux modalités de paiement convenues entre vous et nous. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez-vous référer à l'article 6.4 (Changement de Carte) à la Partie 1 des présentes Conditions Générales.

Carte Supplémentaire

Seuls les enfants majeurs ou conjoint du Titulaire de la Carte Principale sont éligibles à la Carte Supplémentaire. Chaque Titulaire de Carte Principale peut disposer d'un maximum de 5 cartes supplémentaires par Compte, sous réserve que la Carte Principale soit toujours en cours de validité et que le Compte ne soit pas résilié.

Vos Conditions Générales des avantages AIR FRANCE KLM Flying Blue pour les Cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS sont sur le site : www.americanexpress.com/fr/communication_cg.miles/